Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260126-2026_013_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni le 26 janvier 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne (à partir de la délibération 2026/002), CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR-PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, LORAND Isabelle, MATHOULIN Fabrice, MASSOT Jean-Claude, MAUNY Geneviève, MEHAT Laetitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SIMON Sylvie,

Procurations : Madame Eve SCHOUMACKER à Madame Rozenn HASCOET
Monsieur Patrice PRETER à Monsieur Laurent REBUFFIE
Madame Françoise BRIAND à Madame Caroline OURION
Monsieur Laurent PLAGNE à Madame Anne-Sophie ROSSIGNOL

Absents : Monsieur Abderrafik CHARKAOUI

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2026/013 Sectorisation scolaire : mise en place d'une « Zone multi-secteurs scolaire » pour la rentrée scolaire 2026

Madame Stéphanie Gourin expose :

Dans la continuité de l'évolution de la carte scolaire et comme cela a déjà été le cas par le passé, la commune souhaite mettre en place, à compter de septembre 2026, une zone multi-secteurs au sein de la sectorisation scolaire. Cette mesure poursuit un double objectif : éviter une baisse significative des effectifs de l'école des Deux Ruisseaux et assurer un meilleur équilibre du nombre moyen d'élèves par classe entre les écoles des Landes et des Deux Ruisseaux.

Le principe consiste à orienter les nouveaux élèves domiciliés dans les deux zones dites « multi-secteurs » au moment de l'inscription scolaire (identifiées en bleu sur la carte) vers l'établissement présentant les effectifs les plus propices. Pour mémoire, suite aux règles de dérogation mises en place, ce principe concernera l'inscription scolaire du 1er enfant et des nouveaux arrivants dans la commune. Cette organisation permettra ainsi de :

- limiter la surcharge de certaines classes,
- garantir une répartition plus équilibrée des élèves à l'échelle du territoire,
- maintenir le nombre de classes actuel à l'école des Deux Ruisseaux

Enfin, elle contribuera aussi à une meilleure allocation des ressources humaines de la commune et de l'Éducation nationale en adéquation avec les besoins constatés.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **approuver** la création d'une zone multi-secteurs scolaire, telle que présentée ci-dessus
- **autoriser** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260126-2026_013_1-DE

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire,

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN